

## L'Eglise et l'Eucharistie

[...]. L'Eglise est là où l'eucharistie est célébrée, affirme l'adage des Pères, et membre de l'Eglise est celui qui y prend part, car c'est dans l'Eucharistie que le Christ « est avec nous jusqu'à la fin du monde », selon sa propre promesse. Par contre, l'excommunication prive avant tout du calice, ce qui retranche automatiquement du Corps, de sa koinonia.

Les fidèles, par le miracle eucharistique, deviennent co-sanguins et co-corporels au Christ, « se transforment en la substance du Roi ». Selon saint Irénée, nous devenons une « parcelle du Christ » et selon saint Cyrille de Jérusalem : « Nous devenons les Christophores », réceptacles, porteurs du Christ.

**L'Eglise, dans son ultime réalité, bien qu'invisible, est ce Corps eucharistique, le Corps céleste du Christ.** C'est un des sens de l'expression paulinienne : « Mystère caché de toute éternité en Dieu » (Ephes 3.9). Source de toutes les grâces, l'eucharistie fait voir dans toute Eglise locale ayant un évêque, l'Eglise de Dieu et fonde ainsi la conception eucharistique de l'Eglise. Saint Irénée le dit : « Notre doctrine est en accord avec l'eucharistie, et l'eucharistie le confirme », tout y est inclus et on « ne peut aller plus loin ni rien ajouter » comme le dit Nicolas Cabasilas [...].

La sévérité des canons de l'Eglise des premiers siècles envers ceux qui se privaient arbitrairement de la communion eucharistique est *normative*, car une pareille attitude est symptomatique de la non-appartenance à l'Eglise. Le 11<sup>o</sup> canon de Sardique, le 80<sup>o</sup> du Concile in Trullo, prescrivent d'excommunier celui qui ne participe pas à la communion eucharistique pendant trois dimanches de suite. Selon le 2<sup>o</sup> canon du Concile d'Antioche, celui qui vient pour écouter l'Ecriture Sainte mais ne prend pas l'eucharistie, transgresse l'ordre et doit être excommunié. Ce n'est point une « obligation », on ne peut pas, certes, jamais

forcer personne à un acte d'amour et d'adoration, acte toujours libre, mais c'est une constatation objective et précise de la situation : celui qui ne communie pas manifeste l'état d'un étranger, d'un être extérieur à l'Eglise et à son mystère. **La norme ecclésiale est la participation au Repas de la totalité du Corps tous les « Jours du Seigneur ».**

**L'eucharistie**, tout en gardant sa signification et sa place centrale dans la vie de tout croyant, est avant tout **un acte de la communauté ecclésiale ; il dépasse la piété individuelle car c'est la Fête de l'Eglise, de sa plénitude**. La liturgie est le lieu de l'action commune de *toutes* les Trois Personnes de la Sainte Trinité et c'est pourquoi ce lieu vivant est la présence active de *toutes* les personnes, membres de l'Eglise [...]. La spiritualité liturgique est essentiellement collégiale, ce n'est pas l'individu, c'est l'Eglise qui s'unit à Dieu, c'est avec les autres, en chœur, que chacun trouve sa propre et pleine mesure, c'est en disant Notre Père que chacun trouve le sien, car seul le Christ pouvait dire : « Mon Père et votre *Père* » (Jn 20.17).

« Hors de l'Eglise, il n'y a point de salut » possède principalement le sens eucharistique : *Solus christianus – nullus christianus*. *Solus* est celui qui se pose hors de la communion eucharistique, hors de l'Eglise.

L'enseignement des Pères est très clair et unanime : l'eucharistie est appelée : « remède d'immortalité » dans le sens le plus fort, car le fidèle participe au Seigneur substantiellement et reçoit le germe de la vie éternelle. En effet, la prière avant la communion souligne l'essentiel : « Que la participation à tes saints mystères, Seigneur, ne me soit ni un jugement, ni une condamnation, mais la guérison de mon âme et de mon corps ».

Il faut ici écarter ici radicalement l'argument fréquent mais qui n'est que malentendu. La référence à la parole de saint Paul : « Que chacun donc s'éprouve soi-même...car celui qui mange et boit indignement, mange et boit sa

propre condamnation » (1 Cor 11,28-29) ou un texte de la Didachée : « Que celui qui est saint, s'approche, s'il ne l'est pas qu'il se repente », ne se rapporte pas à l'état moral, toujours vulnérable, mais à la négligence, à la légèreté de la foi et de l'attitude de l'homme qui manque de discernement et de tremblement d'adoration devant le mystère. C'est le sens exact de l'exhortation de saint Paul.

Avant la communion, le prêtre annonce : « Les saints dons aux saints ! » et tous s'approchent en déclarant : *Tu solus Sanctus*. La profonde conscience de la peccabilité et de l'indignité : « De tous les pêcheurs le suis le premier » s'allie à la foi joyeuse en Celui qui appelle et attend chacun pour le *guérir* et, selon l'expression de Théodore de Cyr, le « faire entrer dans la koinonia nuptiale ».

Saint Ambroise exprime bien la vraie doctrine patristique : « Celui qui se trouve indigne de recevoir l'eucharistie tous les jours, le sera aussi une fois l'an ». Et saint Cyrille d'Alexandrie s'écrie : « Après mon examen personnel, je me sens indigne. Eh ! quand donc seras-tu digne ?.. A toujours craindre les chutes, tu ne cesseras jamais de tomber ».

**L'eucharistie n'est pas la récompense des « bien-portants », elle est la « nourriture véritable » pour celui qui a faim et soif** et qui sait que sans cette nourriture il meurt spirituellement ; elle est le « remède » le plus puissant d'immortalité, antidote pour ne plus mourir, et elle est la communion joyeuse d'amour, sa Fête. Saint Syméon le Nouveau Théologien le dit dans une synthèse admirablement ramassée : « Celui qui se repent sérieusement et, par toute sa vie, pleure douloureusement son indignité, celui-là est vraiment digne de participer chaque jours aux divins mystères, même dès le début de sa repentance et de sa conversion » [...].

**Paul Edvokimov**

(Extrait du livre : *La Prière de l'Eglise d'Orient – édition Desclée de Brouwer – 1985 – pages 66/70* )